

CHARTRE D'ENGAGEMENT DISTRIBUTEURS DE LA MARQUE « LA REGION DU GOUT »

La marque La Région du Goût, a été créée en mars 2017 par la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui en est propriétaire.

Cette marque est née d'un travail collaboratif avec les différentes filières agricoles régionales.

Elle a pour objectif de valoriser l'origine régionale de nos produits agricoles pour soutenir les agriculteurs de notre région.

Cet objectif, la Région entend le partager avec les distributeurs impliqués afin que les producteurs et transformateurs se retrouvent dans un partenariat gagnant/gagnant avec les metteurs en marché.

Elle s'appuie sur des cahiers des charges produits, un règlement d'usage et répond à un engagement de la part des producteurs et des distributeurs.

CONTACT

Je soussigné(e),

Nom, Prénom

Raison Sociale

Adresse/CP/Ville.....

Téléphone :

N° SIRET :

ACTIVITE

☐ Restauration Hors Domicile

☐ Boutiques aéroports, gares, aires d'autoroutes

☐ **GMS** (cocher une ou plusieurs cases) si l'engagement concerne plusieurs magasins, la liste doit être jointe au présent document en précisant leurs caractéristiques (libre-service UVCN/UVCI, traditionnel)

☐ Rayon traditionnel

☐ Rayon libre-service

☐ Achats en UVCI

☐ Fabrication d'UVCN

PHILOSOPHIE

La Région du Goût a pour objet d'assurer la défense et la promotion des produits et des producteurs d'Auvergne-Rhône-Alpes. Elle vise à l'équilibre des forces en présence et à la relation loyale entre la production et la distribution.

Elle a pour finalité de permettre aux consommateurs de la région de s'alimenter de manière éthique en cohérence avec leur territoire en favorisant les circuits courts qui valorisent nos terroirs.

L'adhésion à la marque « La Région du Goût » et l'intégration au sein d'un collectif permet aux distributeurs de bénéficier d'actions de promotion et communication mises en œuvre par la Région pour promouvoir la marque et ses produits, mais aussi la valorisation des hommes et des femmes derrière ces produits : des campagnes régulières de communication (affichage, digital, presse ...) contribuent à accroître fortement la notoriété des produits de la marque auprès du grand public.

Un site dédié permet à chaque producteur mais aussi aux différents distributeurs d'être référencés et des outils digitaux relaieront les animations autour de la marque sur tout le territoire.

Enfin, outre le marquage des produits, des supports de communication – promotion (affiche, PLV, vitrophanie ..) sont remis sous forme de kits aux distributeurs pour assurer la visibilité sur les lieux de vente.

ENGAGEMENT

En ma qualité de distributeur de produits agréés La Région du Goût, je m'engage à :

- Garantir aux consommateurs une offre régulière de produits agréés La Région du Goût proposés en magasin
- Avoir une relation commerciale « gagnant-gagnant » avec les producteurs et transformateurs
- Respecter le règlement d'usage de la marque La Région du Goût ainsi que le(s) cahier(s) des charges dont dépend(ent) le (les) produits agréés et signaler toute non-conformité
- Diffuser sous la marque uniquement les produits agréés " La Région du Goût ". Tout produit ne bénéficiant pas d'un agrément la Région du Goût ne pourra être diffusé sous cette marque
- Relayer l'offre la Région du Goût à travers la mise en place de supports de communication
- Déployer les kits de communication fournis par la Région de manière pérenne dans les lieux de vente des produits Région du Goût
- Faire valider à la Région tout support utilisant le logo de La Région du Goût (affiches, site internet, flyers, etc)
- Accepter tout contrôle inopiné d'un organisme de contrôle indépendant (ou toute autre structure) qui pourrait être mandaté par la Région pour vérifier le bon usage de la marque.

Fait à Le

Signature Cachet

A renvoyer à l'adresse suivante laregiondugout@auvergnerhonealpes.fr